



Licenciement ou rupture conventionnel?

Par **tigerchrysler**, le **16/03/2010** à **12:39**

Bonjour,

Je me suis mis en abandon de poste et ce depuis le 15 février, afin de pouvoir être licencié et toucher le chômage. Mon employeur, par courrier avec AR en date du 4 mars, m'a mis à pied et m'a convoqué en vue d'une mesure de licenciement pour faute grave aujourd'hui même. Au cours de cette entretien, ce dernier me propose une rupture conventionnelle de contrat de travail. Faut-il que j'accepte cette proposition ou que j'attende mon licenciement? Vais-je touché la même allocation chômage et quand?

Par **DSO**, le **16/03/2010** à **15:26**

Bonjour,

Le licenciement pour faute grave vous prive de l'indemnité de licenciement, mais votre licenciement est immédiat.

La rupture conventionnelle oblige votre employeur à vous payer l'indemnité de licenciement, mais cela prendra plus d'un mois pour que la rupture soit effective.

Cordialement,
DSO

Par **tigerchrysler**, le **16/03/2010** à **16:56**

Merci de votre réponse! Que faire alors?

Par **DSO**, le **17/03/2010** à **08:46**

Il n'y a que vous qui pouvez savoir ce qui vous arrange !